



N°209

Vendredi 11 mars 2011

Prochaine parution : 1^{er} avril 2011

Rédaction du Santécois :

Tél : 02.98.29.74.65

Fax : 02.98.29.79.12

Mail : mairie-de-santec@wanadoo.fr

www.santec.fr

Kebeier Santeg Le Santécois



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

« L'exercice 2010 confirme la très nette amélioration de nos comptes comme l'a souligné le percepteur dans les conclusions de son analyse financière de notre commune portant sur les exercices 2007 à 2009, lorsqu'il écrit : « la situation que l'on pouvait juger préoccupante en 2007, s'est particulièrement améliorée pour devenir satisfaisante sur le dernier exercice de l'étude, même si l'autofinancement peut encore être amélioré ».

L'exercice 2010 a confirmé notre bonne maîtrise des frais de fonctionnement puisque la capacité d'autofinancement dégagée s'établit à 275 000 Euros et couvre largement nos remboursements d'emprunt d'un montant de 149 000 Euros, tout en nous laissant une part intéressante, mais encore trop faible, d'autofinancement de 126 000 Euros. Sur le plan de la gestion, il est impératif que nous continuions à tout mettre en œuvre pour améliorer ces chiffres par une gestion encore plus rigoureuse de chaque instant.

Vous trouverez dans les pages intérieures le détail des comptes de notre commune et je tiens à vous préciser que le déficit d'investissement de 644 743,85 Euros provient du non déblocage volontaire d'un prêt pour économiser des frais financiers puisque nous avons la trésorerie suffisante au 31.12.2010 (+240 000 Euros).

Le niveau de nos résultats est indispensable et encourageant pour que nous poursuivions le programme d'investissements engagé depuis le début de notre mandat (construction de l'école primaire, vestiaires du terrain de football, décharge du Meantoul, effacement de réseau secteur de Kerbruzunec, assainissement secteur de Kergunec, voirie...).

Bien entendu, compte tenu de la qualité de nos résultats, les taux d'imposition demeurent inchangés.

L'analyse financière de la commune sur les exercices 2007 à 2009 est consultable par chacun à l'accueil de la mairie. »

Le Maire,
Bernard LE PORS

RÉUNION PUBLIQUE

Risque de submersion et l'état de nos défenses

Suite à la tempête Xynthia du début de l'année 2010, la commune a pris des mesures d'urbanisme interdisant toute construction de maisons au dessous de la côte de référence de 5.30 mètres NGF-ING69 pour le sol et 5.60 mètres pour le plancher.

En complément nous avons mandaté le cabinet GEOMER de l'Institut Universitaire Européen de la Mer pour effectuer une étude précise sur le risque de submersion marine et sur l'état de la défense côtière sur la commune de Santec. Monsieur Bernard FICHAUT, responsable de cette étude, nous en fera le compte rendu de ce fort intéressant travail au cours d'une réunion publique

le jeudi 31 mars à 20h30 à la salle polyvalente.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SERVICES DE GARDE

Médecins : EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 15

Pharmacies

Un numéro est à votre disposition pour connaître la pharmacie de garde :

APPELEZ LE 3237

Du 11 au 17 mars :

ROSEC, 3, rue Plouescat, Cléder, ☎ 02 98 69 41 71

Du 18 au 24 mars :

QUEMENER, 3, rue Am. Réveillère, Roscoff, ☎ 02 98 69 70 39

Du 25 au 27 mars :

LE BOT, 24, rue Gen. Leclerc, St Pol, ☎ 02 98 69 00 49

Lundi 28 mars :

MORIN-COQUENDEAU, Centre Commercial Kervent, St Pol

☎ 02 98 69 01 62

Mardi 29 mars :

LE BOT, 24, rue Gen. Leclerc, St Pol, ☎ 02 98 69 00 49

Mercredi 30 mars :

LE MAT, 2, Pl. de Guébriant, St Pol, ☎ 02 98 69 02 88

Jeudi 31 mars :

Pharmacie du Léon, Centre Commercial, Place de l'Evêché, St Pol

☎ 02 98 69 01 42

ÉTAT CIVIL

Naissance

Solal KERDILÈS, né le 15 février, fils d'Yvon et Delphine, 112, rue de Perrugant.

LE SANTÉCOIS EDITION SPÉCIALE

Vous êtes un particulier, une association, une entreprise..., vous avez une histoire à raconter, à faire partager, la prochaine édition du « Santécois Spécial » vous ouvre ses pages.

Nous vous invitons à communiquer vos articles (infos, actualités, événements, histoires, anecdotes...) par mail : mairie-de-santec@wanadoo.fr ou de les déposer en mairie avant le 8 avril.

AVIS AUX ÉLECTEURS

Élections cantonales

Les élections cantonales se dérouleront cette année à la **salle polyvalente**. La répartition des électeurs en trois bureaux de vote, reste inchangée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le compte administratif est le bilan financier de la comptabilité communale pour l'exercice écoulé, tenu par la mairie. Le compte de gestion est le même bilan financier tenu par la trésorerie à la perception de St Pol de Léon. Les deux comptes doivent être en concordance.

Comptes Administratifs et de gestion 2010

De la commune :

Le Conseil a voté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010 de la commune, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Résultat ex. 2009	0,00 €
Dépenses	-1 553 910,22 €
Recettes	+1 746 752,24 €
EXCÉDENT	+192 842,02 €

Résultat ex. 2009	-24 954,24 €
Dépenses	-1 465 703,74 €
Recettes	+845 914,13 €
DÉFICIT	-644 743,85 €

De camping :

Le Conseil a voté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010 du camping, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Résultat ex. 2009	0,00 €
Dépenses	-34 867,80 €
Recettes	+42 312,71 €
EXCÉDENT	+7 444,91 €

Résultat ex. 2009	+23 298,95 €
Dépenses	-5 433,17 €
Recettes	+379,98 €
EXCÉDENT	+18 245,76 €

De lotissement Ty Douar Nevez :

Le Conseil a voté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010 du lotissement Ty Douar Nevez, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Résultat ex. 2009	-0,50 €
Dépenses	-268 330,80 €
Recettes	+268 331,30 €
	0,00 €

Résultat ex. 2009	-2 443,11 €
Dépenses	-169 122,75 €
Recettes	+171 565,86 €
	0,00 €

LES BUDGETS

Le vote du budget primitif est l'acte essentiel du conseil municipal car il détermine la liste des opérations ainsi que leur financement pour une année. Le budget est un état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée. La recherche de l'équilibre budgétaire, à respecter impérativement, conduit à de nombreux arbitrages. C'est là une des missions essentielles du Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne marche des services communaux. Elles sont constituées des charges à caractère général (ce qui est utilisé par les services communaux dans leur fonctionnement), des charges de personnel, des subventions au fonctionnement d'organismes tels que le CCAS, le SIVU Centre de Secours, les subventions aux associations..., de l'autofinancement (pour participer aux dépenses d'investissement) et des charges financières.

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses liées à l'entretien du patrimoine de la commune, aux réalisations (constructions de voiries, de bâtiments...), aux achats de matériels, de machines, de mobilier...

Budgets Primitifs 2011

Le Conseil a voté à l'unanimité les budgets les budgets primitifs qui peuvent se résumer ainsi :

De la commune :

Section de Fonctionnement
Dépenses : 1 823 631,00 €
Recettes : 1 823 631,00 €

Section d'Investissement
Dépenses : 3 410 552,23 €
Recettes : 3 410 552,23 €

De camping :

Section d'exploitation
Dépenses : 45 995,00 €
Recettes : 45 995,00 €

Section d'Investissement
Dépenses : 19 690,67 €
Recettes : 19 690,67 €

De Lotissement Communal Ty Douar Nevez :

Section d'exploitation
Dépenses : 421 355,11 €
Recettes : 421 355,11 €

Section d'Investissement
Dépenses : 284 606,26 €
Recettes : 284 606,26 €

Création d'un budget annexe :

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un budget annexe relatif à l'acquisition, à la construction et à la cession de caveaux, qui sera dénommé « budget annexe équipements cimetièrre – caveaux communaux ».

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

Taux d'imposition 2011 :

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé les taux d'imposition suivants :

TAXES	Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'habitation	14,83%	14,83%
Taxe foncière (bâti)	20,10%	20,10%
Taxe foncière (non bâti)	43,03%	43,03%

Inventaire communal :

Chaque année il y a lieu de procéder au recensement de l'inventaire détenu par la commune. Le Conseil Municipal a donc, à l'unanimité, arrêté l'inventaire au 31 décembre 2010 et a autorisé le maire à procéder annuellement à la mise à jour de l'inventaire en sortant les biens renouvelables (hormis le matériel roulant) ayant plus de cinq ans.

Convention de forfait communal avec l'école Notre Dame de Lourdes :

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'OGEC Notre Dame de Lourdes, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et l'école. Monsieur le Maire rappelle que ce contrat prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune doit donc participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Le forfait communal, approuvé par le conseil municipal, s'élève à 42 211,40 €, qui sera attribué en deux versements en juin et en septembre.

Avenants au marché de travaux de l'école :

Après avoir entendu les explications du maire concernant les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au cahier des clauses techniques particulières du marché, le conseil municipal approuve les avenants au marché.

Acquisition d'une parcelle :

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des acquisitions foncières afin de réaliser la future voie de liaison entre la rue Korn Yar et la rue de Kergunec. Le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'acquisition de la parcelle n° AX173b d'une contenance de 262m² au prix de 40 €uros le m².

Cession de parcelles communales :

La commune a été saisi d'une demande d'un agriculteur qui souhaite acquérir les terrains cadastrés AT127 et 138, qu'il loue actuellement à la commune pour l'activité de son exploitation agricole.

Considérant que ces propriétés communales ne représentent pas d'utilité pour le service public, le conseil municipal approuve l'aliénation de ces propriétés pour un montant de 6 715,38 €uros.

Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 200 €uros pour aider à la constitution d'une nouvelle association ayant pour titre « Jeux de Cartes à Santec ».

Effacement, implantation et traçage de terrains de sports à la salle omnisports :

Les membres du conseil municipal ont retenu la proposition de la société Bretagne Traçage de Daoulas pour réaliser les travaux qui s'élèvent à 3 623,88 €uros.

Lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la nouvelle école primaire publique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de nouveaux locaux pour le niveau « Élémentaire » du groupe scolaire Tanguy Prigent.

Le bâtiment attenant à la nouvelle école maternelle comportera 4 salles de classes, un préau, une galerie vestiaire, des sanitaires, une salle des enseignants ainsi que des aménagements extérieurs.

Il est donc nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 700 000 €uros HT maximum.

Réhabilitation du terrain de la décharge du Meantoul :

Les élus, ayant pris connaissance du rendu de l'étude réalisée par le cabinet INOVADIA, en vu de la réhabilitation de la décharge du Meantoul, ont estimé qu'il est nécessaire de compléter l'examen de la zone par une analyse des risques résiduels afin de pouvoir être certain d'aménager la zone en un lieu publique.

Le conseil municipal a retenu l'offre du cabinet INOVADIA pour réaliser une étude complémentaire, pour un coût de 2 043,44 €uros.

Groupement de commandes pour les marchés de travaux de signalisation horizontale et d'entretien de voirie par point à temps :

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, la Communauté de Communes du Pays Léonard propose d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité et constituer ainsi une offre plus attractive sur le plan concurrentiel avec des effets d'économie d'échelle et de mutualisation des procédures de passation.

Le conseil a décidé d'adopter cette procédure de commande et a désigné André JEZEQUEL comme délégué titulaire en qualité de représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.

Aménagement, organisation et gestion des zones de mouillages :

Au vu de l'état d'avancement du dossier concernant les mouillages dans la future zone « ZMEL », les élus ont retenu l'offre du cabinet A&T OUEST, pour étudier les possibilités d'aménagement, d'organisation et de gestion des zones de mouillages et d'équipements légers destinés à l'accueil et au stationnement des bateaux de plaisance dans les conditions fixées par les textes réglementaires. Le montant de la prestation s'élève à 6 877,00 €uros TTC.

Rapport de l'activité de la Communauté de Communes du Pays Léonard :

Monsieur le Maire, après avoir rappelé aux élus que le législateur a prévu que les délégués de la commune devaient rendre compte au moins deux fois par an, au conseil municipal, de l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, et ce dans un souci de transparence, il a donc communiqué en séance publique, le rapport retraçant l'activité 2010 de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Acquisition d'une tondeuse frontale :

Dans le cadre du plan de « désherbage communal et préconisations associées » adopté en 2010, il a été décidé d'engazonner les accotements des voies principales de la commune, qui seront désormais tondus, plutôt que de recourir à

un entretien des bords de chaussée par un traitement par désherbage chimique.

Il est donc nécessaire de remplacer la tondeuse autoportée de la commune qui ne peut être utilisée pour tondre les accotements, car elle n'est pas homologuée route.

Après consultation de fournisseurs, il a été décidé de retenir l'offre de la société SOFIMAT Motoculture pour l'acquisition d'une tondeuse dont le coût s'élève à 24 689,36 €uros, reprise de l'ancienne tondeuse et extension de garantie de 2 ans incluses.

Le Conseil Municipal a décidé de régler cette acquisition sur quatre ans.

Choix d'un organisme pour élaborer le plan de maîtrise sanitaire du futur service de restauration scolaire municipal :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, toute restauration collective doit instaurer un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Il convient donc de prévoir la réalisation du PMS du futur service de restauration scolaire municipal afin de mettre en place une organisation permettant d'apporter lors du fonctionnement de la cantine, les preuves du respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication ainsi que d'un enregistrement correct du suivi des processus.

Après consultation d'organismes en charge de l'expertise alimentaire, le Conseil a retenu l'offre d'IDHESA Bretagne de Quimper, pour élaborer le PMS, pour un coût de prestation de 3 839,16 €uros.

OFFRES D'EMPLOI

DISTRIBUTION DES ANNUAIRES

Vous êtes disponible à temps partiel ou temps complet, S'PASS DIFFUSION recherche des distributeurs pour effectuer LA DISTRIBUTION DU NOUVEL ANNUAIRE « PAGES JAUNES 2011 »
À partir du 21 mars 2011

Vous devez avoir un véhicule, avoir un téléphone, connaître géographiquement votre secteur d'habitation. S'PASS DIFFUSION vous assure la formation nécessaire à l'exécution de votre mission et un point d'approvisionnement proche de votre domicile.

Vous percevrez une rémunération brute à l'annuaire distribué et une indemnité de distribution (selon les secteurs géographiques). Les débutants sont acceptés.

Appelez S'PASS DIFFUSION au 02 48 27 30 18.

AGENTS DE COLLECTIVITÉ

Le Centre Nature Bon Vent recherche du personnel pour des postes d'agents de collectivité pour les mois de mai, juillet et août.

Prendre contact avec Mathieu Tréguier par mail ou par Téléphone.

Mathieu TREGUIER
Directeur Pôle de Santec

Tél : 02 98 29 74 98

Port : 06 88 73 76 18

Matthieu.treguier@revesdemer.com



COMMERCE ET ARTISANAT

NOUVEAU SERVICE SUR LA COMMUNE

Location d'un Bateau à moteur

(Bombard Explorer 500-2010)

Bateau convivial, dédié à la famille, aux amateurs de pêche, plongée et balade, en toute liberté !

Grand confort de navigation, sécurité pour 6 personnes, VHF, GPS, Sondeur-Traceur, glacière...

Possibilité de location avec skipper pour un programme découverte.

Tarif : 150€ la journée, 260€ le week-end, 700€ la semaine.

Contact : JK SAILING, 06 63 70 16 11 ou 02 98 29 78 61.



SANTÉ

3,5 MILLIONS DE DIABÉTIQUES

Prévenir, Soigner, Vivre avec le Diabète, tel sera le thème de la journée organisée par l'Association des Diabétiques du Nord Finistère le vendredi 25 mars à l'Espace du Roudour de Saint Martin des Champs avec le soutien de la Mairie de cette ville.

- De 9h30 à 12h et de 16h à 17h, dépistage anonyme et gratuit.
- A 14h30 : exposé-débat animé par un diabétologue et témoignage de diabétiques sur leur vie au quotidien. Entrée libre et gratuite.

Cette maladie connaît une progression fulgurante. En 10 ans, le nombre de personnes traitées pour cette affection est passé en France de 1,6 à 2,9 millions, soit +80% ! Et on estime QUE 600 à 700 000 personnes ont le diabète sans que celui-ci soit diagnostiqué. Avant 2020, ce sera peut-être 6 millions de nos concitoyens qui pourraient en être victimes. En effet, on estime à 12 millions le nombre de personnes à risque.

Cause majeure : le surpoids et la sédentarisation. Premières victimes : les personnes âgées, mais le diabète surgit à tous les âges.

Population à risque : Ceux qui se trouvent en situation de précarité ou d'exclusion. De ce fait, le dépistage se fait trop tard, 5 à 10 ans après le début de la maladie.

Aujourd'hui le diabète se soigne, mais IL Y A URGENCE POUR TOUS A SE RENSEIGNER !

Pour tout renseignement : 06 03 77 51 43 Adn29@wanadoo.fr

ENFANCE - JEUNESSE

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La Maison d'Assistantes Maternelles « L'ILOT CÂLIN » tiendra son assemblée générale le mardi 15 mars à 20h30 à la salle polyvalente (bilan moral et financier). A cette occasion un diététicien, Fabien GOURMELEN, animera une conférence, ouverte à tous, sur la diversification alimentaire et l'alimentation du jeune enfant.

LA CAF LANCE UN NOUVEAU DISPOSITIF INTITULÉ « ON S'LANÇE »

Tu as entre 11 et 17 ans, tu es accompagné d'au moins deux amis et tu habites dans le Nord Finistère ?

La CAF finance ton projet !

Tous les projets peuvent être financés, qu'ils soient culturels, sportifs...

Toutes les demandes seront étudiées par la CAF, l'essentiel étant que toi et tes amis soyez réellement auteurs et acteurs du projet.

Quelques exemples : monter une pièce de théâtre, créer une émission radio, réaliser un film, organiser un événement dans ta commune, aider les plus jeunes, protéger l'environnement, lutter contre l'exclusion, favoriser les liens inter-génération...

Le projet peut être totalement nouveau ou découler d'une action existante. La CAF participera à hauteur maximum de 70% du projet.

La CAF ne peut te verser directement la subvention. Tu dois donc te rapprocher d'une association ou d'une institution qui pourra la percevoir pour toi.

Tu dois télécharger un dossier sur le site www.brest.caf.fr (rubrique actualités/jeunes), tu rempliras la première partie et fera remplir la seconde par l'adulte qui accompagne le projet. Le dossier complet est ensuite à renvoyer à la CAF.

N'hésite pas à venir rencontrer les animateurs de la commune, Nicolas LE HIR et Nicolas CRÉACH, qui pourront t'aider dans ton projet.

COMMUNIQUÉ

TRAVAUX

A partir du lundi 14 mars, la circulation sera perturbée rue Monseigneur Rolland et rue de Kerbruzunec (jusqu'au lotissement Ty Douar Nevez) en raison de travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphone et ce pour une durée d'un peu plus d'un mois.

VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demandes de subvention pour les associations sont à retirer dès à présent et devront être transmis à la mairie avant le 30 avril.

Les dossiers peuvent également être téléchargés sur le site www.santec.fr, dans la rubrique « Vie Locale » onglet « Associations ».

COLLECTE DE BOUCHONS EN PLASTIQUE

Notre magasin **PROXI SUPER** met en place une collecte de bouchons en plastique afin de venir en aide aux enfants handicapés en partenariat avec l'association « Breizh29, 1 bouchon, 1 sourire ». Le but est de récolter le maximum de bouchons en plastique (bouteilles d'eau, de jus de fruits, de lait, de pots de pâte à tartiner...) et uniquement en plastique.

Une fois la quantité suffisante collectée, l'association « Breizh29, 1 bouchon, 1 sourire » revend les bouchons pour le recyclage. L'argent ainsi récolté est redistribué afin d'améliorer le quotidien des enfants porteurs de handicap.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site internet de l'association <http://www.breizh29.org> ou appeler Ludovic au Proxi Super au 02 98 29 42 69.



COMITÉ DE JUMELAGE



Le voyage à St Jean d'Aulps qui s'est déroulé du 26 février au 6 mars s'est bien passé. A leur arrivée les Santécois ont été accueillis par nos amis Jovanéciens lors d'une soirée où ils ont pu déguster une soupe campagnarde bien réconfortante et partager les gâteaux bretons offerts par la boulangerie de Santec pour l'occasion.

Quarante trois Santécois avaient fait le déplacement, une vingtaine de jeunes étant hébergé en famille, les autres ayant loué des appartements au pied des pistes où la neige fraîche est tombée en abondance dès le dimanche matin.

COMITÉ DES FÊTES DE SANTEC

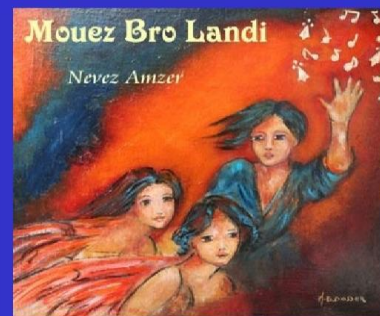
DIMANCHE 20 MARS

15H30

ÉGLISE DE SANTEC

CONCERT

A SANTEC



MOUEZ BRO LANDI

Pierre MORET, orgue

Participation de
L'Ensemble vocal de Santec

Concert GRATUIT
Organisé par le Comité des Fêtes de Santec